

*Fondation des œuvres sociales de
l'association patronale des industries de
l'Arc-Horloger (apiah)*

La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision

01.01.2024 – 31.12.2024

COMPTES ANNUELS 2024

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint

au Conseil de Fondation de la Fondation des œuvres sociales de l'Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah), La Chaux-de-Fonds

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la fondation des œuvres sociales de l'Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels, puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fiduciaire Horlogère Suisse SA



Xavier Durini
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Dominik Borner
Expert-réviseur agréé

La Chaux-de-Fonds, le 07 mars 2025

Annexes : Bilan, compte de résultat et annexe

Bilan

	31.12.2024		31.12.2023		Écart	
		%		%		%
ACTIF						
Avoirs bancaires	170 277		222 807		-52 530	
Trésorerie	170 277	16.2	222 807	20.7	-52 530	-23.6
Créances à court terme						
Débiteur AFC	4 595		5 037		-441	
c/c apih (association)	-		20 000		-20 000	
c/c Office social de l'apih	807		1 013		-205	
Créances à court terme	5 402	0.5	26 049	2.4	-20 647	-79.3
Actifs de régularisation	18 200		18 885		-685	
Actifs de régularisation	18 200	1.7	18 885	1.8	-685	-3.6
ACTIF CIRCULANT	193 879	18.4	267 741	24.9	-73 861	-27.6
Titres	1 019 202		919 258		99 944	
Réserve fluctuation valeur titres	-160 760		-110 760		-50 000	
Immobilisations financières	858 442	81.6	808 498	75.1	49 944	6.2
ACTIF IMMOBILISÉ	858 442	81.6	808 498	75.1	49 944	6.2
ACTIF	1 052 321	100.0	1 076 239	100.0	-23 918	-2.2

Bilan

	31.12.2024		31.12.2023		Écart	
		%		%		%
PASSIF						
c/c apijah (association)	70 651		15 903		54 748	
Autres dettes à court terme	70 651		15 903		54 748	
Créanciers divers	-		43		-43	
Salaires à payer	5 119		5 119		-	
A rembourser à l'Office Social	-		80 000		-80 000	
Autres dettes à court terme	5 119	0.5	85 163	7.9	-80 043	-94.0
Passifs de régularisation	6 000	0.6	6 528	0.6	-528	-8.1
Capitaux étrangers à court terme	81 770	7.8	107 594	10.0	-25 823	-24.0
CAPITAUX ÉTRANGERS	81 770	7.8	107 594	10.0	-25 823	-24.0
Capital au 01.01	842 741		842 741		-	
Résultat reporté	125 904		146 424		-20 521	
Résultat de l'exercice	1 906		-20 521		22 427	
<i>Capital au 31.12</i>	<i>970 551</i>		<i>968 645</i>		<i>-20 521</i>	
CAPITAUX PROPRES	970 551	92.2	968 645	90.0	1 906	0.2
PASSIF	1 052 321	100.0	1 076 239	100.0	-23 918	-2.2

Compte de résultat

	2024		2023		Écart	
		%		%		%
Produits de l'Office social	10 963		8 800		2 163	
Souscripteurs	54 500		54 500		-	
Dons	97 141		83 022		14 119	
Recettes diverses	3 075		1 860		1 215	
Produits de l'activité	165 680	100.0	148 182	100.0	17 497	-
Salaires et traitements Office social	-140 169		-133 444		-6 725	
Frais de salaires	-140 169	-84.6	-133 444	-90.1	-6 725	5.5
CHARGES DE PERSONNEL	-140 169	-84.6	-133 444	-90.1	-6 725	5.5
Locaux	-11 415		-11 415		-	
Frais de déplacement	-167		-43		-	
Assurances-choses, droits et taxes	-1 055		-1 055		-	
Frais de bureau	-480		-480		-	
Frais informatiques	-8 143		-7 946		-198	
Charges de l'Office social	-205		-376		171	
Autres frais d'administration	-7 038		-7 991		953	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-28 503	-17.2	-29 306	-19.8	802	2.6
RESULTAT DES ACTIVITES	-2 993	-1.8	-14 567	-9.8	11 574	8.0

Frais postaux et bancaires	-4 148		-5 539		1 392	
Différences de change	-		-176		176	
Pertes sur titres	-		-5 475		5 475	
Charges financières	-4 148	-2.5	-11 191	-7.6	7 043	5.0
Revenus sur titres et intérêts	14 471		14 659		-188	
Différences de change	159		-		159	
Bonis s/achat-vente de titres	-		1 736		-1 736	
Gains sur titres non réalisés	44 416		8 842		35 574	
Variation de la réserve sur titres	-50 000		-20 000		-30 000	
Produits financiers	9 046	5.5	5 237	3.5	3 809	1.9
Résultat de l'exercice	1 906	1.2	-20 521	-13.8	22 427	15.0

Annexe

1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Ne sont mentionnées dans cette annexe que les rubriques applicables aux comptes annuels de la Fondation. Les autres informations prévues par la loi, superflues ou dénuées de sens dans le cas présent sont ignorées.

2. Dénomination

Lors de la séance du 10 juillet 2012, il a été approuvé de changer le nom de la Fondation. La nouvelle entité est : Fondation des œuvres sociales de l'Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah). L'inscription au registre du commerce est effective, selon publication dans la feuille officielle suisse du commerce, en date du 7 décembre 2012. De plus, lors de cette même séance, il y a été approuvé de procéder au changement de nom de l'Office social. Ce dernier se nomme : Office social de l'apiah.

3. Forme juridique et but de la Fondation

La Fondation a pour but :

A) D'organiser ou de soutenir financièrement un service social polyvalent chargé de venir en aide principalement au personnel travaillant ou ayant travaillé dans les entreprises membres de l'association patronale, aux membres de leurs familles, à leurs survivants ainsi que, dans la mesure du possible, à la population du canton en général.

B) D'apporter une aide financière, complémentaire de celle consentie par les membres eux-même de l'Association patronale, à des œuvres de pure utilité publique, telles qu'hôpitaux, œuvre en faveur de l'enfance et de la vieillesse, œuvre de la Soeur visitante et autres œuvres de bienfaisance, cette énumération n'étant pas limitative.

C) D'une manière générale, de contribuer à l'amélioration du sort du personnel des entreprises intéressées et de leurs familles.

4. Statuts

Statuts du 18 octobre 2012.

5. Organisation

Présidente	Mme Nicole Aquilon	collective à deux
Vice-présidente :	Mme Séverine Favre	collective à deux
Secrétaire-comptable :	Mme Johanna Oberli-Kornmayer	collective à deux
Membres :	M. Stéphane Mollier	sans droit
	M. Sylvain Schwab	sans droit
	M. Léonard Petit-Jean	sans droit
	Mme Coralie Engisch (Todeschini)	sans droit

Les membres du conseil n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité directe ou indirecte.

6. Organes

Organe de révision :

Fiduciaire Horlogère Suisse SA, succursale de La Chaux-de-Fonds

Organe de surveillance :

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, As-So à Lausanne

7. Principes comptables et principes d'évaluation

Principes de base

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Portefeuille de titres

Les titres sont évalués selon le principe de la valeur boursière. Une réserve de fluctuation de valeur intitulée "Réserve sur titres" figure à l'actif du bilan. Le taux se situe à 16.00% contre 12.00% au 31 décembre 2023. Le portefeuille "titres" est placé auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise.

8. Prestation effectuée par la Fondation

Durant cet exercice, aucune prestation n'a été effectuée par la Fondation. Les charges relatives à cette période concernent exclusivement la gestion de l'Office social de l'apijah.

9. Office social de l'apijah

De par son activité, l'Office social de l'apijah dépendant de la Fondation gère des fonds à titre fiduciaire pour les comptes de ses clients. Ces comptes sont présentés sous la désignation "bilan de l'Office social de l'apijah" et font l'objet de contrôles approfondis par l'organe de révision sur la base de sondage.

10. Catégories de placements		montant au 31.12.2024
Montants en espèces et créances contre un débiteur (art. 53 al.1 / art. 54 / art. 55 let e)		
Montant en espèces et créances contre un débiteur ayant son siège ou son domicile en Suisse, mais à raison de 10% au plus par débiteur (sauf exceptions art. 54 al.2 OPP2).		191 293
Montant en espèces et créances contre un débiteur (10% au plus par débiteur), en devises étrangères sans couverture du risque de change.		2 586
Total montants en espèces et créances contre un débiteur		193 879
Biens immobiliers (art. 54b / art. 55 let c)		
En Suisse: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)		
A l'étranger: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)		
Total des biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, des constructions en droit de superficie et terrains à bâtir		0
Actions, bons de participation, autres titres similaires (art. 53 al.1 let d / art. 55 let b / art. 55 let e)		
En CHF: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)		1 019 202
En monnaies étrangères: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)		0
Total des actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives.		1 019 202
Placements alternatifs (Hedge funds, matières premières, etc...) (art. 53 al. 1 let e / art. 55 let d / art. 55 let e)		
Placements alternatifs		0
Autres actifs (stocks, mobilier, véhicules, etc...)		
Autres positions à l'actif - provision fluctuation cours s/titres		-160 760
Total des actifs en monnaies étrangères		2 586
Total de l'actif		1 052 321
La Fondation n'étant pas une fondation à but de prévoyance, elle n'est pas soumise à l'OPP2. Le Conseil de Fondation confirme que l'allocation d'actifs permet la réalisation des buts de la Fondation.		